

# REGLEMENT CHALLENGE BERHAULT

## Mise à jour le 29 septembre 2026

Le Challenge Berhault est une compétition promotionnelle ayant pour vocation la découverte et le plaisir de grimper, de s'amuser dans la joie et la bonne humeur. C'est aussi l'occasion de se retrouver, de se tester et de voir où en est l'apprentissage, l'évolution des jeunes. Mais avant tout, c'est du partage pour une passion commune.

- **CONTRAINTES LIÉES À L'ORGANISATION**

- 1. Nombre et période des étapes**

Le Challenge Berhault se déroule sur un maximum de **6 étapes**, organisées entre le **1er novembre et le 31 mai** de la saison sportive concernée.

- 2. Contraintes liées aux structures d'escalade**

Les interventions sur les murs d'escalade du Département sont strictement limitées aux opérations autorisées dans le **cahier des charges du Département (en nombre de voies et avec un niveau maximum s'arrêtant parfois à 6c)**.

Toute intervention complémentaire sur les murs ne pourra être envisagée qu'après obtention d'une **autorisation expresse et préalable du Département**.

Pour une question d'équité et de parité entre les compétiteurs, en l'absence d'une telle autorisation et d'un renouvellement des voies, l'étape du Challenge Berhault ne pourra avoir lieu.

- 3. Accompagnement du CT06**

Le personnel salarié du Comité Territorial 06 peut accompagner les clubs organisateurs dans la préparation et le déroulement des étapes.

Cet accompagnement est limité à une contribution de **deux journées hors week-end**, en dehors des missions prévues dans le cadre du marché, notamment celles relatives à l'ouverture des voies.

\*présence ouvriers jours compétitions en cas d'incident technique\* ?

- 4. Accès orientés vers les compétiteurs débutants/loisirs**

L'accès au Challenge Berhault vise en priorité les jeunes ne participant pas à des compétitions en dehors du Département et/ou participant pour la première fois à une compétition afin de favoriser l'accès à ce Challenge promotionnel.

Les jeunes déjà intégrés à **l'équipe jeune départementale et les jeunes qualifiés en demi-finale du championnat de France et plus**, peuvent participer aux étapes, mais **ne sont pas pris en compte dans les classements du Challenge Berhault**.

## 5. Liberté du format de compétition

Le format de chaque étape est laissé à la libre appréciation du **club organisateur** : contest, circuit ou tout autre format adapté aux installations et au nombre de participants.

Le club organisateur est également libre de proposer une compétition au format **Open** ou tout autre format de son choix.

**Toutefois, seuls les jeunes licenciés FFME, appartenant aux catégories U9 à U15 et licenciés dans un club affilié du département des Alpes-Maritimes, sont pris en compte pour les classements du Challenge Berhault.**

### • CONDITIONS D'ACCÈS ET DE PARTICIPATION

#### 1. Inscriptions

Seules les catégories **U9 à U15 auront un classement Challenge Berhault.**

*Cette limitation est notamment liée aux contraintes techniques des structures départementales et au niveau maximal des voies susceptibles d'être proposées dans le cadre du cahier des charges en vigueur.*

Le club organisateur peut décider d'ouvrir l'épreuve à d'autres catégories d'âge toutefois, **ils ne seront pas classés dans le Challenge Berhault.**

La participation est réservée aux titulaires d'une **licence FFME valide.**

Lorsque le règlement fédéral le permet, des **licences journée** peuvent être délivrées. \*

\*Les participants concernés ne pourront toutefois pas être intégrés au classement du Challenge Berhault.

Les inscriptions peuvent être réalisées à partir d'un logiciel ou autre plateforme choisi par le club organisateur. (ex : Mycompet).

Le club organisateur est responsable :

- de la gestion des inscriptions ;
- de l'implantation des voies (après transmission du topo par le CT06 à l'issue des ouvertures conformément aux contraintes du cahier des charges. Cf : 2. Contraintes liées aux structures d'escalade) ;
- de l'établissement des feuilles de passage ;
- de l'organisation des groupes et horaires ;
- de la transmission des résultats.

Les résultats de l'épreuve devront être transmis au **CT06 au plus tard le lendemain de la compétition.**

#### 2. Date limite d'inscription

La date limite d'inscription est fixée par le club organisateur et doit être précisée dans le règlement de chaque étape.

**Aucune inscription ne pourra être acceptée après la date limite fixée par l'organisateur.**

### 3. Quotas de juges et d'assureurs

Afin de garantir le bon déroulement de la compétition, chaque club participant doit fournir un nombre minimum de bénévoles, juges et/ou assureurs, proportionnel au nombre de compétiteurs engagés.

| Nombre de compétiteurs | Nombre minimum de juges / assureurs |
|------------------------|-------------------------------------|
| 1 à 3                  | 1                                   |
| 4 à 6                  | 2                                   |
| 7 à 10                 | 3                                   |
| 11 à 15                | 4                                   |
| 16 et plus             | 5                                   |

Un tableau d'inscription des bénévoles devra être mis à disposition par le club organisateur.

Chaque bénévole inscrit, qu'il intervienne comme **juge ou assureur**, doit prévoir **deux créneaux de bénévolat**.

Les clubs engageant **plus de 15 compétiteurs** devront assurer une présence de bénévoles sur l'ensemble de la journée, selon les besoins définis par l'organisateur.

#### Non-respect des quotas

Le nombre de compétiteurs autorisés à participer est directement lié au nombre de bénévoles effectivement fournis par le club.

**Exemple :** un club engageant 5 compétiteurs doit fournir 2 bénévoles. Si un seul bénévole est présent, seuls 3 compétiteurs pourront participer. Le choix des compétiteurs concernés relève du club.

En l'absence totale de juge ou d'assureur fourni par un club, **aucun compétiteur de ce club ne pourra participer à l'épreuve**.

- **DÉROULEMENT GÉNÉRAL**

- 1. **Ordre de passage**

L'ordre de passage est déterminé par tirage au sort, qu'importe le logiciel utilisé.

Selon le format choisi, l'ordre de passage peut être adapté aux contraintes de l'épreuve. (Ex : Format contest : premier arrivé, premier à grimper)

## 2. Pointage

Les compétiteurs doivent procéder au pointage **au minimum 30 minutes avant l'heure de passage prévue pour leur catégorie.**

Le pointage peut être fait par une tierce personne à condition de présenter la licence avec photo ou la pièce d'identité du compétiteur.

Tout compétiteur absent lors du pointage peut se voir refuser l'accès à l'épreuve ou être placé en fin de groupe, selon les modalités définies par l'organisateur.

## 3. Disciplines proposées

### Difficulté

Le nombre et le format des voies sont définis par le club organisateur en fonction du format retenu, du nombre de participants et des caractéristiques de la structure.

- **U9, U11 et U13** : escalade obligatoirement en moulinette, avec une dernière qui sera chronométrée et d'un niveau supérieur.
- **U15** : escalade obligatoirement en tête, avec une dernière voie qui sera chronométrée et d'un niveau supérieur.

**\*Attention en cas de format contest et d'ordre de passage non définit (libre), la dernière voie d'un niveau supérieur ne sera pas obligatoirement faite en dernier par les compétiteurs.**

### Bloc

Le nombre de blocs et le nombre de tentatives sont définis par le club organisateur en fonction du format retenu et des caractéristiques de la structure.

### Vitesse

La vitesse peut être proposée dans le cadre d'une étape, notamment sous la forme d'un **combiné**, selon les possibilités du club organisateur et de la structure d'accueil.

## • RÈGLES PAR DISCIPLINE

### 1. Escalade de difficulté

#### A. Moulinette – U9, U11 et U13

- **Deux essais maximums** sont autorisés par voie.
- La corde doit rester **molle** pendant la tentative.
- Le temps de grimpe est compris entre **3 et 5 minutes**, selon les caractéristiques du mur et le règlement de l'étape.
- Le **Top** est validé lorsque la prise finale est contrôlée avec les deux mains.
- Un temps de repos d'au moins **10 minutes** est recommandé entre deux voies.

- L'ordre de passage est défini par le club organisateur en fonction du format retenu.

### Arrêt ou disqualification de la tentative

La tentative prend fin notamment en cas de :

- chute ;
- lâcher volontaire des prises ;
- utilisation de la corde ou dégaines pour progresser ;
- traction sur la corde ;
- suspension prolongée dans le baudrier.

## B. Escalade en tête – U15

- **Un seul essai** est autorisé par voie, conformément aux principes des règles FFME.
- La tentative débute lorsque **les deux pieds quittent le sol**.
- Le temps maximal de grimpe est fixé à **6 minutes par tentative**, selon les caractéristiques du mur et le règlement de l'étape.
- La corde doit être mousquetonnée dans chaque dégainé **dans l'ordre de progression**.
- Le dernier point de mousquetonnage doit être réalisé depuis la **dernière position stable atteinte**, sans désescalade.
- En cas de mauvais mousquetonnage (Yoyo), le compétiteur doit corriger immédiatement son erreur. À défaut, la tentative prend fin.
- Un temps de repos d'au moins **10 minutes** est recommandé entre deux voies.
- L'ordre de passage est défini par le club organisateur en fonction du format retenu.

### Arrêt ou disqualification de la tentative

La tentative prend fin notamment en cas de :

- chute ;
- traction sur une dégainé ;
- utilisation d'une dégainé pour progresser ;
- suspension prolongée dans le baudrier ;
- mousquetonnage dans un ordre incorrect ;
- non-respect des consignes de sécurité.

## 2. Bloc

Le nombre de tentatives est **illimité ou limité**, selon le format choisi par le club organisateur.

La hauteur de la prise sommitale contrôlée est adaptée à la catégorie conformément aux règles en vigueur de la FFME – Règles des compétitions ; C.3 - Sécurité ; C.3.3 :

- Ne doit pas être au-dessus de 4m pour les catégories U15
- Ne doit pas être au-dessus de 3,5 mètres pour les catégories U13 et plus jeunes

### Validation du Top

Le Top est validé lorsque la prise finale est **contrôlée avec les deux mains et stabilisée**.

### Zone

Lorsqu'une prise de zone est matérialisée, celle-ci est comptabilisée lorsqu'elle est **contrôlée et utilisée pour progresser ou stabiliser la position**.

## 3. Vitesse

Lorsque la vitesse est proposée, le temps et les modalités de la tentative sont définis par le règlement de l'étape.

Lorsque la discipline est organisée conformément au format FFME applicable, les temps et modalités correspondants sont ceux prévus par le règlement fédéral en vigueur.

## • NOTATION

### 1. Difficulté

La cotation repose sur la **dernière prise contrôlée**, identifiée par son numéro.

Un signe « + » peut être attribué lorsque la prise est utilisée dans un mouvement de progression, avec déplacement du corps vers la prise suivante.

### Validation du Top

**En tête** : le Top est validé lorsque le compétiteur mousquetonne le relais tout en contrôlant la dernière prise.

**En moulinette** : le Top est validé lorsque le compétiteur contrôle la prise finale avec les deux mains.

### 2. Bloc

- **Top** : contrôle et stabilisation de la prise finale.
- **Zone** : contrôle de la prise intermédiaire matérialisée.

### 3. Ex æquo

Les modalités de départage des ex æquo sont définies par le **club organisateur** et doivent être précisées dans le règlement particulier de chaque étape avant l'ouverture de la compétition.

Toutefois, les clubs organisateurs doivent respecter le règlement ci-dessous en vigueur en chronométrant la dernière voie d'un niveau supérieur.

## • SÉCURITÉ, INCIDENTS ET COMPORTEMENT

### 1. Équipement obligatoire

Chaque compétiteur doit disposer de son propre matériel.

Sont obligatoires :

- un **baudrier** ;
- des **chaussons d'escalade**.

**Aucun prêt de matériel individuel ne pourra être assuré par le club organisateur.**

Pour les U15, l'assurage est réalisé par **encordement direct**, avec un nœud de huit doublé complété par un nœud d'arrêt, conformément aux règles de sécurité applicables.

Pour les U9 à U13, un système d'assurage avec **deux mousquetons automatiques** peut être mis en place, sous réserve de sa conformité aux règles de sécurité et aux dispositions FFME en vigueur.

Sont interdits pendant les épreuves :

- les gants ;
- les genouillères ;
- les couvre-chefs.

### 2. Incidents techniques

Sont notamment considérés comme incidents techniques :

- une prise cassée ou présentant une anomalie ;
- une prise qui tourne ;
- une dégainé mal positionnée ;
- une corde anormalement tendue en moulinette ;
- tout autre problème technique susceptible d'avoir influencé la performance du compétiteur.

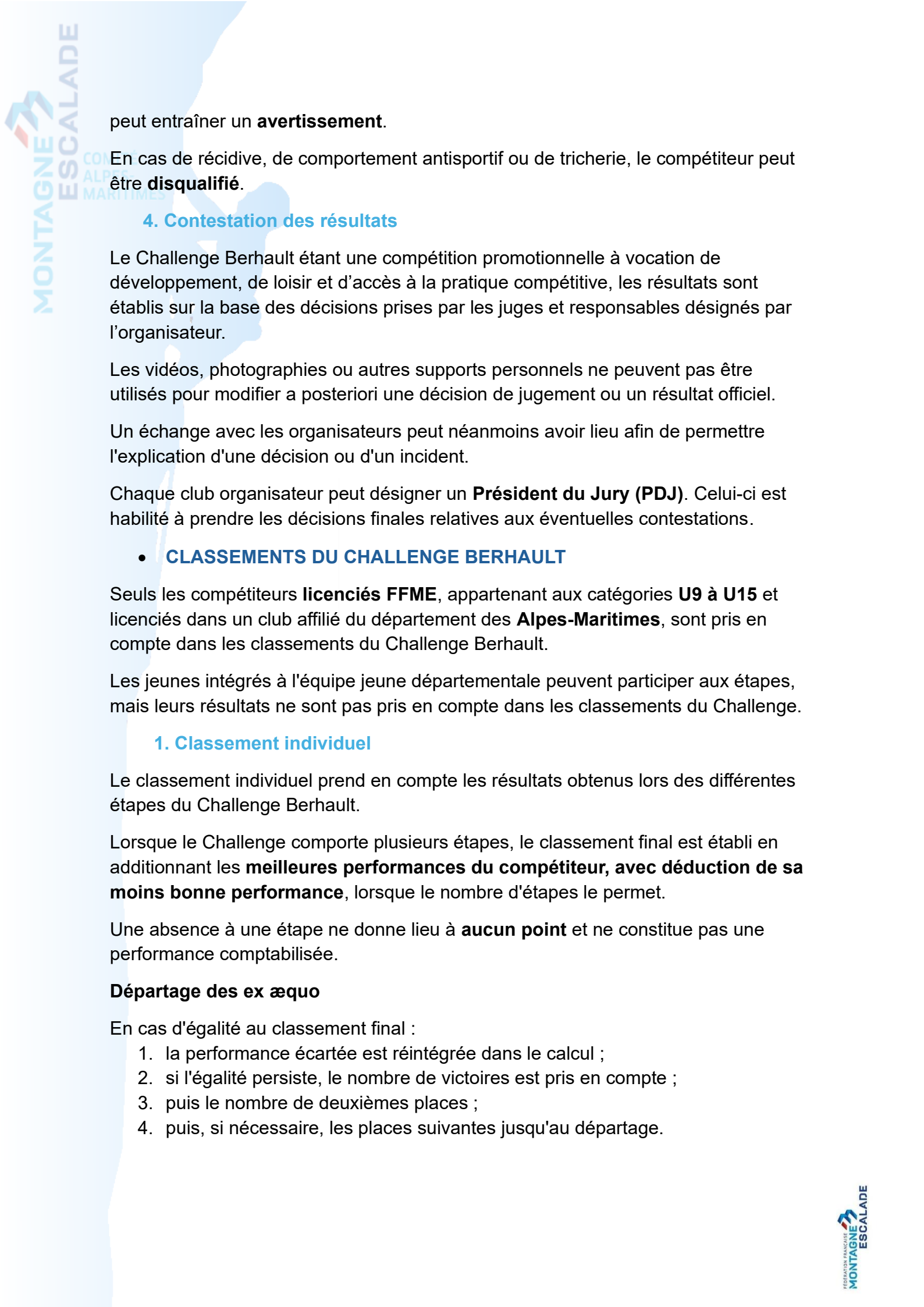
Lorsqu'un incident technique est constaté et qu'il a pu **défavoriser ou favoriser le compétiteur**, le juge ou le responsable de l'épreuve peut décider d'accorder une **nouvelle tentative**, selon les modalités définies par le règlement de l'étape.

### 3. Comportement

Le respect des bénévoles, des juges, des organisateurs et des autres compétiteurs est obligatoire.

Tout comportement inapproprié, notamment :

- le non-respect des consignes ;
- le non-respect des bénévoles ou des organisateurs ;
- l'utilisation d'un langage inapproprié ;



peut entraîner un **avertissement**.

En cas de récidive, de comportement antisportif ou de tricherie, le compétiteur peut être **disqualifié**.

#### 4. Contestation des résultats

Le Challenge Berhault étant une compétition promotionnelle à vocation de développement, de loisir et d'accès à la pratique compétitive, les résultats sont établis sur la base des décisions prises par les juges et responsables désignés par l'organisateur.

Les vidéos, photographies ou autres supports personnels ne peuvent pas être utilisés pour modifier a posteriori une décision de jugement ou un résultat officiel.

Un échange avec les organisateurs peut néanmoins avoir lieu afin de permettre l'explication d'une décision ou d'un incident.

Chaque club organisateur peut désigner un **Président du Jury (PDJ)**. Celui-ci est habilité à prendre les décisions finales relatives aux éventuelles contestations.

#### • CLASSEMENTS DU CHALLENGE BERHAULT

Seuls les compétiteurs **licenciés FFME**, appartenant aux catégories **U9 à U15** et licenciés dans un club affilié du département des **Alpes-Maritimes**, sont pris en compte dans les classements du Challenge Berhault.

Les jeunes intégrés à l'équipe jeune départementale peuvent participer aux étapes, mais leurs résultats ne sont pas pris en compte dans les classements du Challenge.

#### 1. Classement individuel

Le classement individuel prend en compte les résultats obtenus lors des différentes étapes du Challenge Berhault.

Lorsque le Challenge comporte plusieurs étapes, le classement final est établi en additionnant les **meilleures performances du compétiteur, avec déduction de sa moins bonne performance**, lorsque le nombre d'étapes le permet.

Une absence à une étape ne donne lieu à **aucun point** et ne constitue pas une performance comptabilisée.

#### Départage des ex æquo

En cas d'égalité au classement final :

1. la performance écartée est réintégrée dans le calcul ;
2. si l'égalité persiste, le nombre de victoires est pris en compte ;
3. puis le nombre de deuxièmes places ;
4. puis, si nécessaire, les places suivantes jusqu'au départage.

Les modalités définitives de calcul doivent être précisées dans le règlement général de la saison afin de garantir leur application identique à l'ensemble des participants.

## 2. Classement des clubs

Un classement des clubs est établi à l'issue de chaque étape.

Le classement général des clubs est établi à partir des performances réalisées par les clubs sur l'ensemble des étapes.

Le calcul tient compte :

- du classement obtenu par chaque club lors de chaque étape ;
- du nombre de compétiteurs engagés ;
- du nombre de catégories représentées ;
- des performances réalisées par les compétiteurs du club.

Afin de tenir compte des différences de participation entre les étapes, le calcul est **pondéré en fonction du nombre moyen de participants et du nombre de catégories représentées**.

En cas d'égalité entre deux clubs, les performances individuelles sont comparées. Une performance supplémentaire est prise en compte jusqu'à ce que les clubs puissent être départagés.

### Trophée départemental des clubs

Le club vainqueur du classement général des clubs se voit attribuer le **trophée départemental du Challenge Berhault**.

Le club détenteur du trophée s'engage à le remettre en jeu lors de la saison suivante.

## CONTACTS

### Comité Territorial FFME des Alpes-Maritimes – CT06

#### Bureau CT06

Tel. : 09 77 45 20 92

E-mail : [administration@cd06ffme.fr](mailto:administration@cd06ffme.fr)

#### Garance BABY

Tél. : 07 67 11 01 77

E-mail : [garance@cd06ffme.fr](mailto:garance@cd06ffme.fr)